

Voici la liste des associations qui ont bénéficié d'une subvention en 2022 pour la réalisation de leurs projets :

- 2022/2695 « LIGA VOOR DE RECHTEN VAN DE KINDEREN - LIGUE DES DROITS DE L'ENFANT » POUR LE COLLOQUE "COMMENT RENDRE L'ÉCOLE INCLUSIVE?" ORGANISÉ LE 25 NOVEMBRE 2022 – 2970 euros – AB 30 001 34 25
- 2022/2171 « ASBL PLATEFORME CITOYENNE POUR UNE NAISSANCE RESPECTÉE » POUR LE PROJET DE FORMATION "SOINS BIENVEILLANTS EN PÉRINATALITÉ : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE" DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2022 RELATIF À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES. - 12.440 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/2156 « CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (CFFB) » POUR LE PROJET INTITULÉ « ÉTUDE ET SENSIBILISATION POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES » DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2022 RELATIF À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES - 37.560 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1861 « ARTFUSION » POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE DE L'ÉDITION 2022 DU FESTIVAL MASSIMADI AU CINÉMA NOVA.- 1.862,84 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1845 « L'ARCHITECTURE QUI DÉGENRE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF » POUR LE PROJET D'EXPOSITION QUEERING BRUSSELS QUI A POUR OBJECTIF DE RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE ET PLUS SENSIBLE AUX PROBLÈMES DE LA COMMUNAUTÉ LGBTQIA+.- 3.500 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1721 « FEMMES DE DROIT - DROIT DES FEMMES » POUR METTRE EN PLACE UN PROJET EN TROIS VOLETS RELATIFS AUX VIOLENCES SEXUELLES CONCERNANT LES ENFANTS ET LES ADULTES - 20.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1358 « BELLE DE NUIT » POUR FAIRE RÉSONNER LES TEXTES ET LES THÉMATIQUES LIÉES À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DE TROIS PIÈCES DE THÉÂTRE - 10.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1195 « L'ARCHITECTURE QUI DÉGENRE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF » POUR LA RÉALISATION DES ÉVÈNEMENTS DES JOURNÉES DU MATRIMOINE 2022 ET DE LA SAISON MATRIMOINE 2022/23. - 5.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/115 3« INITIATIVES SOLIDARITÉ 224 » POUR SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES FEMMES IMMIGRÉES EN LES ENCOURAGEANT À PRATIQUER UN SPORT VIA LA CONSTITUTION D'UN COLLECTIF DE FEMMES IMMIGRÉES LEADERS D'ORIGINE AFRICAINE.- 2.500 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1151 « SING OUT BRUSSELS » POUR LE PROJET INCLUSIF "STRONGER TOGETHER" - 2.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1145 « PLANET SON ET IMAGES » POUR LE PROJET "QUAND DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE S'INITIENT À L'ÉCRITURE D'UN MAGAZINE POUR RÉCLAMER LEURS DROITS".3.500 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1123 « SIF » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL LES EQUINOXES, UN FESTIVAL FÉMINISTE, INCLUSIF, ACCESSIBLE ET DURABLE, À LA GARE MARITIME DE TOUR & TAXIS.- 5.000 euros – AB 30 001 34 02

- 2022/1115 « AWC PRODUCTION » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL SNAP — SEX WORKERS NARRATIVES ARTS & POLITICS — ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX DISCOURS, REPRÉSENTATIONS ET ENJEUX LIÉS AU TRAVAIL DU SEXE. - 8.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1087 « CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DU CENTRE, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 7 JUIN 2012 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CENTRE - 35.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/1086 « INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DE L'INSTITUT, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 1ER MARS 2018 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET L'INSTITUT - 42.637,16 euros – AB 30 001 34 02
- 2022/2342 « FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE » POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET "SURDI-ECOUTE" PRÉSENTÉ PAR LA FFSB.- 5000 euros – AB 030 001 34 25
- 2022/2335 « COLLECTIF RECHERCHE ET EXPRESSION (CREE) » POUR PROJET WORK HOSPITALITY: POUR UNE INCLUSION RÉUSSIE DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES DANS LE MONDE DU TRAVAIL.- 2970 euros – AB 30 001 34 25
- 2022/1162« FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE » POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE "DÉMYSTIFICATION DE L'INTERPRÈTE EN LANGUE DE SIGNES ET DE SES PARTENAIRES, CES PROFESSIONNELS DE L'ACCÈS POUR LES PERSONNES SOURDES".- 5.000 euros – AB 30 001 34 25